

### *Institutions financières*

A propos de cette série de projets de loi connexes—je parlerai du projet de loi C-56—dans un contexte un peu plus large nous nous demandons dans quelle mesure le gouvernement va s'attaquer à la concentration du pouvoir économique qui existe au Canada.

Comme je l'ai dit au cours du débat sur le projet de loi C-42, et je le répète maintenant, la faiblesse principale des propositions du gouvernement tient au fait qu'il ne s'est pas préparé à attaquer le problème de la concentration excessive du pouvoir économique dans les institutions financières et dans les grandes sociétés de portefeuille au Canada et que cette concentration augmente au lieu de diminuer. Le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) fronce les sourcils. Cela a l'air de le préoccuper.

Je vais lui citer des chiffres. Les gens pensent que les grandes institutions financières au Canada sont les banques à charte. Celles-ci ont un grand nombre d'actionnaires. Cela étonnerait peut-être les députés de savoir que la plus petite des cinq grandes banques financières—la Banque de Nouvelle-Écosse—est la huitième plus grande institution financière au Canada en ce qui concerne l'actif canadien qu'elle contrôle.

Qui devance la Banque de Nouvelle-Écosse, il y a la Société Power Financial Corporation, contrôlée par Paul Desmarais qui détient un actif canadien supérieur à celui de la Banque de Nouvelle-Écosse. Il y a le Groupe Desjardins, une coopérative que l'on trouve surtout au Québec et qui est représenté par la Caisse populaire qui est plus importante que la Banque de Nouvelle-Écosse et qui a davantage de pouvoir. Il y a la Gensstar Financial Corporation, beaucoup plus importante que la Banque de Nouvelle-Écosse et que la Banque Toronto-Dominion, qui est contrôlée par Imasco, qui, si je m'en souviens bien, est finalement un conglomerat contrôlé par les Britanniques qui possèdent 100 p. 100 ou presque des actions de Gensstar. Il y a la Trilon Financial Corporation contrôlée par les Bronfmans dont les actifs sont plus importants que ceux de la Banque Toronto-Dominion ou celle de Nouvelle-Écosse. A un échelon plus haut se trouvent la Banque de Montréal, la Banque canadienne du Commerce et la Banque Royale du Canada.

Donc, deux des huit principaux établissements financiers sont contrôlés par un ou deux établissements. Comme Diane Francis l'a signalé dans l'excellent ouvrage qu'elle a consacré à la concentration financière sous le titre *Controlling Interest*, un énorme pouvoir financier est concentré dans les mains d'un très petit nombre de groupes. En fait, le cinquième à peu près de l'actif des sociétés cotées à la Bourse de Toronto est entre les mains d'une poignée de caïds de la finance.

Je n'ai pas mentionné E-L Financial Corporation, dont l'actif est à peine inférieur à celui de la Banque de Nouvelle-Écosse et qui est contrôlée par le financier torontois Hal Jackman, qui est également un conservateur en vue, malgré l'échec qu'il a essuyé quand il s'est présenté comme candidat.

J'essaie également d'étoffer cela. Il faudrait nous pencher sur la vie financière des quelques dernières années pour constater l'inefficacité du régime de contrôle que le gouvernement

cherche à renforcer par les divers projets de loi dont nous sommes saisis. La moitié des banques à charte canadiennes ont sauté ou ont dû se trouver de nouveaux propriétaires au cours des deux ou trois dernières années depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement: la moitié des banques de l'annexe A, ce qui n'est pas brillant. Il y a toute une série de sociétés de fiducie et d'assurances qui ont également connu des difficultés très graves.

La liste que j'ai ici des établissements qui ont connu des difficultés particulièrement aiguës, monsieur le Président, constitue un véritable roman noir, jonché des maisons maintenant disparues ou presque ou qui s'en sont sorties avec de graves avaries. La liste commence avec Home Bank en 1923 pour aboutir à 1985 avec la Banque commerciale du Canada et Northland Bank, pour ne pas parler de Morguard Bank, de la Banque de Colombie-Britannique et de deux autres banques qui ont dû passer à de nouveaux propriétaires. A partir de 1980 il y a eu Astra Trust, Fidelity Trust, AMIC Mortgage Investment Corporation, Greymac et Seaway en 1983, Northguard Mortgage Corporation en 1984, Pioneer Trust, Western Capital Trust et Continental Trust, toutes en 1985.

Depuis 1976, nous avons assisté à la faillite des compagnies d'assurances suivantes qui étaient réglementées par le gouvernement fédéral: Underwriters National, American Reserve Insurance, Pitts Insurance, Strathcona General Insurance, Cardinal Insurance, Ideal Mutual Insurance et, en 1985, la Northumberland General Insurance Company.

Avant d'aborder le détail de la mesure à l'étude, je voudrais rappeler aux députés et aux fidèles lecteurs du *hansard* qui s'intéressent au présent débat que ce sont de vraies compagnies et de vraies institutions qui éprouvent des difficultés. Nous parlons de faiblesses réelles du système de réglementation et nous parlons de la concentration de la propriété dans le secteur financier et d'un gouvernement qui opte pour essayer de ragaillardir le système de réglementation en nommant un surintendant des institutions financières mais qui n'ose pas prendre des mesures efficaces au sujet de la propriété.

Je tiens à accorder un certain mérite au ministre d'État aux Finances. C'est un brave homme, mais il est davantage loyal envers le cabinet qu'apte ou déterminé à faire quelque chose au sujet de la concentration de la propriété. Le 4 décembre 1986, le ministre d'État a soumis ses propositions touchant à la propriété des sociétés de fiducie au comité ministériel du développement économique et régional. Je ne peux pas le garantir, car je n'y étais évidemment pas. Je n'ai pas eu le privilège de la mouche qui s'est glissée dans la salle. J'espère être au gouvernement très bientôt. Mon parti y travaille avec beaucoup de succès.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cassidy:** C'est bien sûr là un aparté. Aux deux ou trois députés qui se récrient, je dirai que s'ils examinent les résultats des sondages d'opinion, ils verront que le parti progressiste conservateur est à la veille de connaître le sort qu'on prédit depuis tant d'années au Nouveau parti démocratique. Le parti conservateur n'a plus que 22 p. 100 de la faveur populaire et perd très vite du terrain.